

Impôt sur le revenu—Loi

gramme de formation et d'expérience professionnelle et conscient de l'esprit d'initiative dont les cadres supérieurs peuvent faire preuve le cas échéant, je suis persuadé que le monde des affaires en général, et notamment les petits entrepreneurs et les membres de la Chambre, sauront se prévaloir des avantages de ce programme.

M. Friesen: Monsieur le président, quand il a répondu à certaines questions posées par le député de Saint-Jean-Est, le ministre a déclaré qu'il y aurait une vaste campagne de publicité pour faire connaître le programme. J'imagine qu'il veut parler des journaux, de la radio et de la télévision. Si c'est le cas, le ministre peut-il me dire quel montant a été affecté à ce programme?

M. Cullen: Certainement. Il s'agit en effet des journaux, de la radio, de la télévision, et ainsi de suite. On m'informe que la campagne de publicité se fera en deux étapes. On a affecté la somme de \$800,000 pour la première étape de la campagne. La deuxième étape, qui commencera environ dans six mois, coûtera \$700,000.

M. Friesen: D'après mes calculs, cela veut dire 1.5 million de dollars de publicité pour le programme. Est-ce exact?

M. Lumley: Oui.

M. Friesen: Puis-je demander au ministre à quelle compagnie on a confié ce contrat de publicité?

M. Cullen: On m'a dit qu'aucun contrat n'avait été accordé. Mais de toute façon, ce n'était pas possible avant l'adoption du bill. Je suppose qu'il s'agira d'une des meilleures agences de publicité du Canada; elles sont toutes bonnes.

M. Friesen: Monsieur le président, la compagnie qui a fait la publicité pour la Commission de l'assurance-chômage figure-t-elle parmi les candidats éventuels? Est-elle sur la liste?

M. Cullen: Je ne peux dire ni oui ni non. Je pense que toutes les compagnies sont en mesure de soumissionner pour ces contrats. Ce sont tous des contrats du gouvernement et les gens qui se chargent de notre publicité font un excellent travail. Quand on aura vu cette publicité il y aura moins de critiques qu'il y en a eues de la part des gens qui n'avaient même pas lu les annonces.

M. Friesen: Quand il parle de «notre publicité», j'aimerais bien savoir ce que sous-entend ce pronom possessif.

Une dernière question. Toutes les compagnies du Canada pourront-elles bénéficier du programme? Autrement dit, les sociétés multinationales y auront-elles droit elles aussi? Y aura-t-il des restrictions quant à la taille ou la nationalité des compagnies pouvant participer au programme?

M. Cullen: Non. Il est aussi vaste que l'a dit le député et comme je l'ai dit à son collègue, le député de York-Simcoe, et à d'autres membres de son parti. J'ai mentionné certaines exceptions, les contrats de service personnel et les choses du même genre. Ce programme doit s'appliquer à l'échelle de tout le Canada et de toutes les entreprises.

[Français]

M. La Salle: Monsieur le président, en écoutant tantôt les réponses qui ont été données à mon collègue à propos de la possibilité pour les agriculteurs de bénéficier de ce programme, j'ai cru comprendre qu'il était question d'emplois permanents. Si je comprends bien la loi il semble que, si on assure l'emploi

[M. Cullen.]

pour trois mois, cela devient effectivement admissible, et à partir de là, si je prends comme critère au minimum les trois mois exigés par la loi jusqu'à neuf mois, est-ce que n'importe quel producteur pourrait embaucher quelqu'un pour au moins trois mois s'il est qualifié après trois mois parce que j'imagine déjà que les producteurs, probablement avec l'aide que cela va leur apporter, pourront probablement embaucher une ou deux personnes à différentes fins et peut-être plus? Est-ce que ce minimum de trois mois rendra admissible à la subvention qui pourrait être accordée à un producteur?

M. Cullen: Nous espérons, monsieur le président, que l'emploi dure au moins trois mois, mais ce n'est pas nécessaire. C'est possible qu'un emploi dure seulement un mois ou deux. Il est alors possible de bénéficier de la loi.

M. La Salle: Monsieur le président, j'espère que cela est très clair. Un agriculteur pourrait embaucher quelqu'un pour un, deux ou trois mois, mais de toute façon l'agriculteur serait admissible à ce programme.

M. Cullen: Oui, c'est exact. Mais nous espérons que le fermier ou les autres employeurs embaucheront l'employé pour trois mois et même plus que trois mois. Toutefois, si c'est pour moins de trois mois, il est quand même possible d'utiliser le programme.

M. La Salle: Il semble bien que, même si l'emploi ne dure pas trois mois, le fermier pourra bénéficier de ce programme quand même. J'avais cru comprendre qu'il y avait un minimum de trois mois pour que l'emploi soit assuré par le programme jusqu'à un maximum de trois mois. Le ministre dit que, même s'il y a moins de trois mois, le fermier pourra bénéficier quand même de cette loi.

M. Cullen: Si vous me le permettez, monsieur le président, je pense que j'ai utilisé tout mon vocabulaire français. Il faut que je parle anglais, c'est plus facile pour moi en anglais.

[Traduction]

On a prévu une période de trois mois pour que les employés puissent travailler suffisamment de temps pour acquérir une certaine compétence, une expérience du travail et une certaine assurance. Mais si une personne engagée pour trois ou six mois ne travaille qu'un mois, l'employeur, par exemple un agriculteur, aura toujours droit au crédit d'impôt.

[Français]

M. La Salle: Monsieur le président, je désire poser une autre question. Étant donné que, lors de la conférence de presse qui a été donnée à l'occasion de la présentation de ce programme, les fonctionnaires, selon les rapports que j'ai pu lire, ont prévu que les emplois permanents seraient de 25 p. 100 dans le cadre de l'application de ce programme. Donc, j'en déduis que si l'on parle de la création de 50,000 emplois, il semble que déjà les fonctionnaires, avec beaucoup de prudence, imaginent qu'ils pourront conserver sur les 50,000 emplois à peu près 25 p. 100, donc, ce sont 12,500 emplois permanents qui pourraient être créés, selon ce programme. Les autres emplois seront donc pour des périodes allant de trois à neuf mois. Je demande donc si le ministre est d'accord sur ces prévisions des fonctionnaires parce que, à mon avis, les Canadiens doivent bien comprendre qu'il ne s'agit pas de 50,000 emplois permanents mais cela pourrait être, on l'espère, 25 p. 100 de 50,000 emplois, donc 12,500.